LA DEFFAICTE DES ANGLOIS.

Par MONSEIGNEVR le Comte de Soiſſons,

Soubs la conduicte de Monſieur de la Molette.

Enſemble le duel du ſieur de la Nouë, & de Monſieur de Marſy.

Auec les induſtries & inuentions admirables de l'Ingenieur Pompée.

Le tout fait & arriué au Camp de la Rochelle, le 3. 4. & 6. de ce preſent Mois 1622.



A PARIS,
Chez RENE' BRETET, au coing du College de Reims.

M. DC. XXII.

Auec Permiſſion.

LA DEFFAICTE des Anglois, par Monſeigneur le Comte de Soiſſons.

SI les Rochelois ont de la temerité & de l'effrôterie pour ſouſtenir l'effort des armes du Roy. Monſeigneur le Cõte de Soiſſons a du courage & de la prudence pour les attaquer : Ce ieune Prince qui en l'Orient de ſa ieuneſ-

ſe & en l'Auril de ſes ans, deſcouure deſia vn monde de merueilles, les preſſe & les pourſuit de ſi prés qu'à peine leur donne-il loiſir de reſpirer ſoubs le faix de leurs armes.

Iuſques icy on a veu naiſtre de grands & aduantageux effects de ſa prudence qui s'eſt ſignalee en diuerſes rencontres. Ce ne ſont que des fleurs & des marques tres-certaines des fruicts que cette ieune plante produira vn iour. Mais pour vous rendre certains de ſa valeur & de ce qui s'eſt paſſé depuis peu à la Rochelle ſous ſa conduitte;

Vous ſçaurez que Monſieur du Frenoy eſtant en garde il y a quelque temps; le ſieur de la Nouë, Agent des Rochelois, luy manda par vn trompette s'il ſe vouloit battre ſix contre ſix, qu'il ſortiroit en campagne : ledit ſieur du Frenoy ne voulut accepter le combat qu'il ne l'euſt communiqué à Monſeigneur le Comte de Soiſſons, qui luy defendit de ſe battre, eſtant dés long-téps aſſeuré qu'il n'y auoit que de la tromperie en cè fait.

Le troiſieſme iour de ce preſent mois, ledit Sieur de la Nouë ſortit luy deuxiéme de la Rochelle, Monſieur

Marſy Mareſchal des Logis le voyant paroiſtre, & recognoiſſant qu'il demandoit le combat, prit vn ſecond & picque droict à luy, ayant commandé à ſes gens de ne bouger, ils s'approchent le piſtolet en main, les deux ſeconds furent bleſſez, le Sieur de Marſy deſchargea ſur ſon aduerſaire, qui ayant tiré ſon coup ietta ſon piſtolet & & prit la fuite à la Rochelle.

Le lendemain quatrieſme du preſent mois, les Rochechelois firent ſortir vn bataillon de ſix cens homhommes qui faiſoient mine de venir attaquer le fort qu'on a fait baſtir du

costé de la mer ; en mesme temps ils en firent sortir vn autre de six à sept cens, tous bien armès & en bon ordre qui prirent leur place à main droitte de l'autre & se rangerent en bataille : approchans tousiours teste baissée, & faisant semblant de venir à nous pour attirer les nostres au combat & les engager.

MONSEIGNEVR le Comte qui ne dort point en telles rencontres, fit aussi tost mettre sa cauallerie & son infanterie en armes, & tint conseil s'il les deuoit attendre ou attaquer, en resolut de les attendre de pied

ferme, cependant il fit dresser vne batterie de vingt pieces de canon pour les receuoir.

Or il est à remarquer que les ennemis auoient braqué quantité de canon sur vne platte forme, en intention si on poursuiuoit leur infanterie de tirer sur les nostres, mais en cecy ils furent preuenus : car comme ils faisoient mine d'approcher, on commença à faire ioüer le canon sur eux, de façon que tous leurs rangs furent rompus, & cent cinquante demeurez sur la place, les autres gaignans la ville. Ceux de dedans tirerent en mesme

me temps, mais en vain, car noſtre canon ayant fait ce grand rauage dans leurs bataillons. Monſeigneur le Comte ne les pourſuiuit qu'entant que la portee du canon de l'ennemy le permettoit; & ainſi entrerent en cõfuſion dans la Rochelle plus viſte qu'ils n'en eſtoient ſortis, regrettant la perte qu'ils auoient faitte de leurs gens.

Le Samedy 6. ſortirent de la Rochelle ſur le ſoir deux cens Anglois en bon ordre, & tirerent du coſté de la Gerrerie, gros bourg où les noſtres ont leur logement pour le bruſler & rauager ce

qui y eſtoit. Les Gardes qui les veirent ſortir ſi tard hors de ladite ville, en donnerent auſſi toſt aduis à Monſeigneur le Comte, qui en meſme temps enuoya vn de ſes Carrabins à Dompierre vers le ſieur de la Molette, Cornette de la compagnie des cheuaux legers de Monſieur de la Valette pour ſe tenir preſt & qu'il ne manquaſt du matin de partir pour aller à la Guerrie ; luy commandant outre plus de prendre les Carrabins de Monſieur de ſainct Luc pour faire rencontre deſdits Anglois, ce qu'il fit auec tant d'induſtrie

qu'ils ne s'en apperceurent aucunement, il alla du costé de la Gerrie, & ayant sceu par les espions que les Anglois estoient assez pres de là en bon ordre, il fit mettre le pied à terre incontinent à ses Carrabins qui vindrent affronter lesdits Anglois, eux croyans qu'il n'y eust point de caualiers, deschargerent sur les nostres, & firent leur saluë en mesme temps : mais la caualerie parut aussi tost, qui les ayans ayāt pris à despourueu rompit leur ordre & leurs rangs & les taille tous en piece, & de tout le nombre qu'ils estoiēt il n'en demeura qu'vn

ſeul, à qui le Sieur de la Molette ſauua la vie pour en porter nouuelle à ſes compagnons. Toutes les rencontres affoibliſſent grandement les Rochelois : car s'ils on leur donne de furieuſes attaques par terre, l'ingenieux Pompée vn des ſubtils qu'ils ſoit en France, leur donne de grandes trauerſes par mer, car il a reſolu de leur boucher le port, & fera en bref qu'on ny pourra entrer ny ſortir, il a deſia deux forts qui commandent au port & par le moyen des digues qu'il va dreſſer, il pretend de les enchaiſner.

Monſieur le Comte de

Soiſſons a vne batterie de vingt canons, qui continuellemét foudroyent toute la ville & la battent en ruyne, leur Temple a eſté renuerſé, & ſont contraint maintenant de faire leur preſche en vn autre lieu, ainſi on void que le Ciel ſeconde les honneſtes entrepriſes du Roy, & que la *Rochelle* ne peut attendre ny eſperer que malheurs de ſes reuoltes.

Du Camp de la Rochelle, le 7. iour d'Aouſt. 1622.

PERMISSION.

IL eſt permis à René Bretet Marchand Libraire à Paris, d'imprimer vn petit diſcours intitulé, *La Deffaitte des Anglois*, par Monſeigneur le Comte de Soiſſons, &c.

Fait ce Ieudy vnzieſme iour d'Aouſt. 1622.